

À PROPOS DE LA CSPE
17 octobre 2015

En lisant ma facture d'électricité du 15/09/2015 j'ai été frappé par l'importance de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) qui représente, en 2015, une surfacturation de 17,87% de la consommation (+1,95 c€/sur 1kWh facturé TTC 10,09 c€).

La CSPE est une taxe ancienne destinée, à l'origine, à financer la péréquation tarifaire et les « Dispositions sociales ».

Pour favoriser le développement des Énergies Renouvelables (EnR) (1) par des investisseurs privés l'État a imposé à EDF de racheter l'énergie produite à des tarifs attractifs. Cette subvention, qui n'a rien à voir avec le Service Public de l'Électricité, a été « logée » dans la CSPE pour être répercutée sur les consommateurs.

La CSPE reçoit la différence entre le montant du rachat et le « coût évité » par EDF, en gros le prix de marché de l'électricité qui s'applique aux échanges entre producteurs, (actuellement 35 à 50 €/par MégaWattheure (MWh) (1)

Par exemple une production éolienne en mer rachetée à 220 €/MWh avec un coût évité de 50 €/ MWh contribuera à la CSPE pour 170 €/MWh.

Dans ce qui suit je ne considérerai, pour la CSPE, que la part des EnR intermittentes : Éoliennes et Photovoltaïque (PV).

- 1) 1 c€/ kWh équivaut à 10 €/ MWh
- 2) La péréquation tarifaire permet d'appliquer le même tarif sur tout le territoire, notamment Outre -Mer.
- 3) les Dispositions sociales compensent les réductions consenties aux catégories sociales défavorisées
- 4) Les EnR sont : L'éolien, le Photovoltaïque, la biomasse, l'hydraulique. L'éolien et le Photovoltaïque, dépendant du vent et du soleil sont intermittents.

ÉTAT ACTUEL

Le tableau ci-dessous (Source iFRAP) détaille la CSPE de 2013 à 2015

	Millions d'Euros		
	2013	2014	2015
Photovoltaïque (PV)	2143,7	2393,4	2510,0
Éolien Terrestre	647,5	860,4	973,8
Autres EnR (5)	364,8	468,7	557,5
Ss Total EnR	3156,0	3722,5	4041,3
Cogénération et autres contrats d'obligation d'achat	554,1	462,0	465,0
Peréquation tarifaire (3)	1422,1	1651,0	1484,0
Dispositions sociales (4)	133,4	350,3	350,2
TOTAL CSPE	5265,6	6185,8	6340,5

5) Majoritairement la biomasse

Ce tableau appelle plusieurs remarques :

- La CSPE s'exprime en milliards d'Euros
- La part des EnR , passée de 3 à 4 milliards d'euros en deux ans est très élevée et très croissante (28% en 2 ans).
- La part du Photovoltaïque est choquante au regard de sa production.(6)

Ce dernier point résulte de décisions aberrantes prises dans le passé. Entre 2007 et 2010 le prix de rachat : 580€/MWh était de plus de 7 fois le prix de vente EDF aux particuliers !!. En décembre 2011, devant l'emballement des installations et le montant des dossiers en attente, le gouvernement, après consultation de l'Inspection Générale des Finances, a décidé un moratoire de 3 mois et, à la sortie, un nouveau tarif, moins élevé, révisé à la baisse tous les 3 mois à raison de 5% de baisse annuelle (environ 250€/MWh en 2015). La quasi-totalité des contrats, d'une durée de 20 ans, a été conclue à partir de 2010; par conséquent la CSPE annuelle associée au PV restera à son niveau actuel, augmenté des nouvelles installations, jusqu'en 2030.

6)La production PV a été de 5,9TWh soit une CSPE de 406€/par MWh.

Ce n'est pas tout, l'État (le ministère de l'Écologie et du Développement Durable) fixe les prix de rachat qui aboutissent au tableau ci-dessus mais il se réserve de limiter l'augmentation du prix du KWh qui en résulte ; en 2014 la CSPE était de 1,65c€/ KWh et, d'après le calcul, aurait dû être de 2,59 c€/KWh en 2015, soit une augmentation de 0,94 c€/KWh qui a été ramenée à 0,3 c€/KWh. Ainsi la CSPE 2015 s'est trouvée limitée à 1,95 c€/KWh entraînant, pour EDF, un défaut de compensation de 2,2Md€qui s'ajoute aux quelques 3,5Md€cumulés jusqu'en 2014 qui constituent une créance d'EDF vis-à-vis de l'État qui s'est engagé à résorber cette dette à l'horizon 2018.

Il a aussi de fâcheuses conséquences sociales. La perte de pouvoir d'achat qu'il entraîne est particulièrement lourde pour les gens modestes en location dans de petits logements le plus souvent chauffés à l'électricité. En plus il est fortement croissant : +62% entre 2014 et 2025 (voir ci-dessous). La CSPE est donc tout à fait anti-sociale.

LES APPELS D'OFFRES

Ces derniers temps les appels d'offre semblent privilégiés par rapport au « guichet ouvert » avec un prix défini par arrêté.

Année	Site	Puissance	Attributaire	Prix de rachat
Éoliennes en mer :				
2012	Manche, Loire	1928 MW	EDF, IBERDROLA	215 €/MWh
2014	Tréport, Noirmoutier	496 MW	GDF SUEZ	221,7 €/MWh
Photovoltaïque :				
2012-2014		266,9 MWc	1283 installations	193,5 €/MWh

Tous ces contrats sont conclus pour 20 ans.

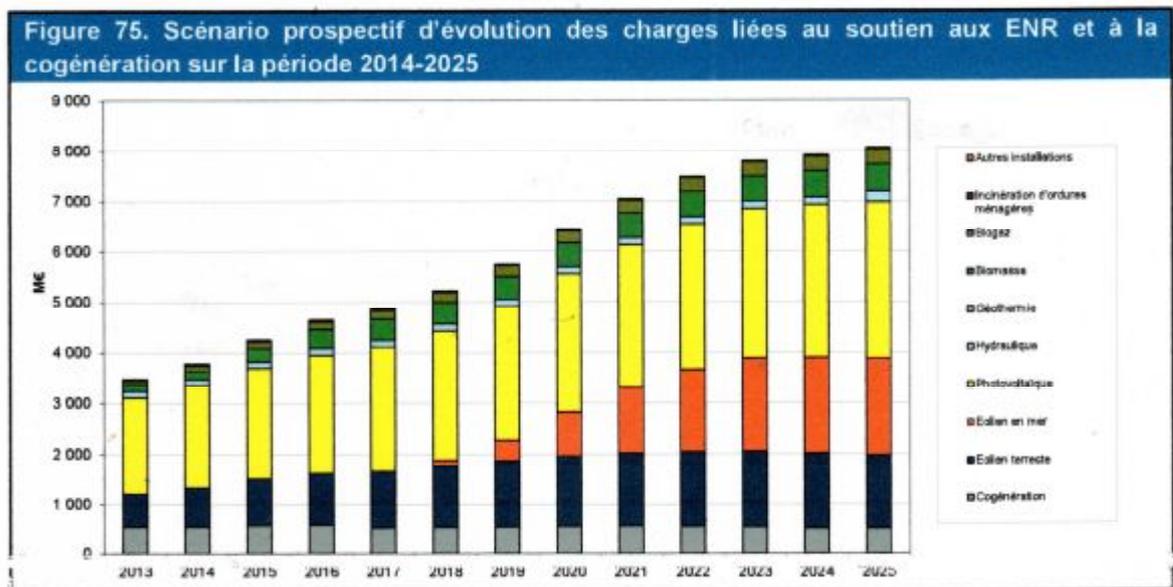
On voit que les prix de rachat sont de 2 fois, environ, le prix de vente d'EDF aux particuliers(109 €/MWh). La relève des contrats photovoltaïques « de luxe » de 2010 est assurée.

De nouveaux appels d'offre doivent suivre : Ségolène ROYAL entend que la France soit la championne de l'éolien en mer malgré la recommandation défavorable sur son développement (très dispendieux) émis par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), qui gère, entre autres, la CSPE au ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie

L'appel d'offres Tréport Noirmoutier a fait l'objet, en juillet 2014, d'une question écrite de madame Elizabeth GUIGOU, député socialiste, portant sur le tarif d'achat de cette production. Je joins le document officiel portant la question et la réponse. Le président cherche à diversifier le Parc électrique et à préserver l'emploi.

PERSPECTIVES

La CRE a publié en 2014 un rapport très détaillé (144 pages) sur ce sujet qui expose, entre autres, sa simulation de la CSPE jusqu'en 2025. Le graphique ci-dessous représente cette simulation. (La signification des couleurs, peu lisible, reprend leur ordre de bas en haut : cogénération, éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque, géothermie, biomasse, biogaz, incinération d'ordures ménagères, autres installations)



Selon ce graphique la CSPE résultant des EnR passerait de 3300 M€ en 2013 à 8000 M€ en 2025. Si l'on se limite à l'éolien et au PV la CSPE associée est de 6540 M€ en 2025 et le cumul 2013-2025 s'élève à 60000 M€A quoi il convient d'ajouter le cumul 2002-2013 (7400 M€) et la dette de l'état à l'égard de EDF (environ 6000 M€) pour un total global cumulé supérieur à 73000 M€ en 2025.

On remarquera que l'éolien en mer ne croît plus après 2023 alors que seulement la moitié de l'objectif a été attribuée et que des appels d'offres sont en préparation (voir plus haut); il est donc probable que la CSPE continuera sa croissance après 2023.

On notera également que le présent document est consacré à la CSPE découlant des prix de rachat et non à l'économie globale des installations EnR qui ne se limite pas à ces coûts. En particulier les investisseurs en EnR bénéficient du crédit d'impôt lié à ce type d'investissement (30 à 50% du prix TTC du matériel), éventuellement associé à des aides régionales ou locales.

CONCLUSION

Vu le montant de la CSPE on pourrait penser que cette « subvention » correspond à un enjeu très important en termes d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES). Il n'en est rien : avant l'installation de la première éolienne la production électrique de la France était déjà structurellement non-carbonée grâce à la singularité française du « tout nucléaire », la production thermique à flamme, génératrice de GES, se situait entre 5 et 10% utiles à la gestion du réseau. **Éoliennes et panneaux solaires ne servent à rien dans notre pays.**

L'erreur de base a été de considérer la production électrique comme un objectif prioritaire de réduction des émissions de GES alors qu'elle n'en produit pratiquement pas en France !! Elle découle d'une directive Européenne scandaleuse de 2009 qui définit non pas un objectif de réduction des GES mais un objectif de production EnR , nucléaire exclu. Il fallait engager un débat et, éventuellement passer outre.

D'autres erreurs ont suivi, liées à la mise hors marché des EnR qui a laissé le sujet entre les mains de bureaucrates naïfs qui se sont fait rouler dans la farine par les lobbys d'investisseurs ravis de l'aubaine. De sorte que des fortunes se sont ainsi constituées.

Pour l'heure je suis très choqué par le scandale, autant par ses conséquences directes, économiques et autres, que par l'indigence intellectuelle et politique qu'il représente pour les dirigeants français aussi bien de droite que de gauche entre 2008 et 2015.

R.VIVÈS